

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 avril 2026 - 20h00

Président de séance : Didier REVEAU, Maire.

Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :

Mme Sylvie SEQUEIRA-	Présente
M Éric PAPILLON-	Présent
Mme Sophie DOLLON	Présente
M Laurent PHILIBERT	Présent
Mme Céline PELLETIER	Présente
M. Thierry RENVOIZE-	Présent
M Jean de FONTANGES-	Présent
Mme Sylvie LEMOINE-	Présente
M Emmanuel BOIS-	Présent
M. Franck POTAUFEUX-	Présent
M Éric VAUJOIE-	Présent
M. Dominique MORANCE-	Présente
M Lionel COURTEMANCHE-	Présent
Mme Olivia GUEUGNOT-	Présente
M. Michael LEBLANC-	Présent
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN-	Présente
Mme Stéphanie BRAULT-	Présente
Mme Caroline LALOIT-	Présente
M. Christophe BISI-	Présent
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présente
Mme Christelle POURCEAU-	Présente
Mme Caroline LERAT-	Présente
M. Matthieu LEDUC-	Présent
Mme Julie BIBARD-	Présente
Mme Aurélie PARISOT-	Présente
Mme Angélique GOURAUD-	Présente
M. Sébastien PELLERIN-	Présent
M. Alexis GITS -	Présent

I – OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Composition De L'assemblée

Nombre de conseillers : 29

Présents ou représentés : 29

Absents : 0

Secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sylvie LEMOINE a été désignée.

Quorum

Il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Propos liminaires du Maire

Chers Collègues,

A l'ordre du jour de ce conseil sont inscrits **51 dossiers**.

Il s'agira d'abord de délibérer sur le **règlement intérieur** qui fixe les modalités d'organisation du Conseil municipal, puis nous aurons à nous prononcer sur la **création des commissions** et de leur **composition**.

Conformément au nombre d'adjoints au maire approuvé lors de notre précédent Conseil municipal, il vous est soumis, aujourd'hui, la création de **6 commissions**.

Elles seront présidées par un adjoint et, si vous en êtes d'accord, constituées de **7 membres**.

J'ai proposé aux représentants de l'**opposition qu'un siège dans chaque commission** leur soit réservé ; cette répartition est, effectivement, **proportionnelle au nombre d'élus**, ce qu'ils ont accepté.

Par ailleurs, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que chaque élu pourra siéger dans **deux commissions au plus** dans la limite de la composition des commissions telle que définie précédemment.

Les membres du **Conseil d'administration du C.C.A.S.** sont élus à la **proportionnelle** suivant un **scrutin de liste** composée de **6 membres**.

J'ai proposé à l'opposition la constitution d'**une seule liste** sur laquelle puisse figurer l'**un de ses représentants**, ce qu'elle a accepté.

La même règle électorale s'applique pour l'élection des **membres de la C.A.O.** laquelle est composée de **5 élus titulaires et 5 suppléants**, sachant qu'elle est présidée par le maire ou bien par un élu désigné par lui pour le représenter.

Je présiderai donc cette commission et en cas d'absence elle le sera par **Jean de Fontanges**.

Là encore, j'ai proposé à l'opposition la constitution d'**une seule liste** sur laquelle puisse figurer **2 de ses représentants – 1 titulaire et 1 suppléant** -, ce qu'elle a, également, accepté.

Pour la **commission d'ouverture des plis de délégation de service public**, la même règle électorale d'un scrutin de listes composées de **5 titulaires et de 5 suppléants** s'applique sauf que des **listes incomplètes** sont **possibles**.

Cette Commission est, de droit, présidée par le maire.

J'ai proposé à l'opposition la constitution d'**une seule liste** sur laquelle puisse figurer **2 de ses représentants – 1 titulaire et 1 suppléant** -, ce qu'elle a accepté.

D'une manière générale pour la **désignation des élus dans différents organismes** lorsque le **nombre de représentants du Conseil municipal est inférieur à 6**, j'ai indiqué aux membres de l'opposition que le Conseil municipal ne sera représenté que par **un ou des élus de la majorité**.

C'est le cas pour :

- Le CNAS (1 titulaire, 1 suppléant),
- Le Comité de jumelage (1 représentant),
- Le CST (3 titulaires, 3 suppléants),
- La F3SCT (3 titulaires, 3 suppléants),
- Le Comité de centre des sapeur pompiers (1 représentant).

S'agissant du **CLSPD** lequel est **présidé par le maire** et au sein duquel siègent **6 élus municipaux**, j'ai proposé aux représentants de l'**opposition 1 siège**, ce qu'ils ont accepté.

Pour la composition de la **CCID** le **Conseil doit proposer 32 noms de contribuables non élus**, soit 16 titulaires et 16 suppléants. Sa composition définitive soit 8 commissaires titulaires et 8 suppléants est arrêtée par le DDFiP. J'ai proposé aux représentants de l'**opposition de nous indiquer 3 à 5 noms**, ce qu'ils ont accepté.

La **règle générale** s'appliquera, à nouveau, pour :

- La CDAC, le maire est membre de droit avec 1 suppléant,
- La CLE (1 représentant),
- Le CS du Centre hospitalier, le maire est membre de droit,
- Les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées (1 titulaire, 1 suppléant dans chaque école),
- Le collège et lycée publics (1 titulaire, 1 suppléant dans chaque établissement),
- Le correspondant défense (1 représentant).

Quant à L'**EPIC « La scène fertoise »** où siègent **6 élus**, j'ai proposé à l'**opposition 1 siège**, ce qu'elle a accepté.

Les 3 personnalités seraient, à nouveau, Jean Thebault, Daniel Guédet et Véronique Pralon ainsi que j'en ai informé les représentants de l'opposition qui en ont pris acte.

9 représentants du Conseil municipal siègent au **Conseil d'administration de l'OMSL** qui est actuellement présidé par Gérard Rosillette.

J'ai proposé à l'opposition que les membres de la **Commission sport** soit **7 membres dont 1 représentant de l'opposition** puissent être désignés **plus 2 membres de la majorité**, ce qu'elle a accepté.

Pour le Conseil d'administration de la **Sté d'économie mixte « La Fertoise »**, la commune actionnaire majoritaire est représentée par **6 membres**. Au regard du statut juridique spécifique de droit privé de cette société, j'ai indiqué aux représentants de l'opposition que **6 membres de la majorité** seront

proposés pour siéger à son Conseil d'administration où sont évidemment présents les autres actionnaires - particuliers et banques -.

Enfin, la **règle générale** s'appliquera à nouveau pour :

- Le SIVU « Eau potable », (3 titulaires, 3 suppléants),
- Le SIVU « Pôle santé S. Veil », (4 titulaires, 4 suppléants),
- Le CENA - ENS des Ajeux (3 titulaires),
- L'ATESART (1 représentant).

Par ailleurs, parmi les autres dossiers importants sur lesquels nous avons à nous prononcer figure le **projet d'extension des locaux du 45 avenue du général de Gaulle**.

Pour cela il vous est proposé une étape préalable concernant le financement du bâtiment existant assuré pour le compte de la commune, depuis 2022, par l'EPFL Mayenne/Sarthe.

Le Conseil municipal avait délibéré le 7 mars **2022** à cet effet afin de garantir dans un premier temps le **maintien dans les lieux de plusieurs professionnels de santé**. Depuis, d'autres les ont rejoints et les locaux ne permettent plus l'installation de nouveaux professionnels de santé.

C'est pourquoi une extension est envisagée. Cela nécessite au préalable un rachat de l'existant auprès de l'EPFL Mayenne/Sarthe.

Cette acquisition se fera au prix estimé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, soit 250K€ lequel prix correspond au montant initial qui avait, déjà, été estimé par la DIE.

Il conviendra ensuite de procéder à l'extension des locaux pour la création de **4 à 5 cabinets supplémentaires**.

En parallèle, il s'agira d'optimiser le financement soit par la commune soit par un partenaire public voire privé.

En l'état la délibération qui vous est soumise ce soir nous laisse ces différentes options possibles.

Chacun a bien compris que l'objectif de cette opération est d'être en capacité d'**accueillir de nouveaux professionnels de santé** et d'offrir sur un même site l'exercice de disciplines complémentaires.

Dans un autre domaine nous avons travaillé en concertation avec nos collègues de Cherré-Au afin d'**améliorer la sécurité routière** à l'entrée de La Ferté – route de Cormes -.

Chaque collectivité assure les travaux sur son territoire sachant que les entreprises retenues sont les mêmes.

Par simplification un seul dossier de **subvention au titre des amendes de police** est déposé auprès de l'Etat par La Ferté-Bernard pour le montant total des travaux.

Après acceptation du dossier et perception du montant total correspondant, La Ferté-Bernard reversera, évidemment, la part revenant à Cherré-Au.

Par ailleurs, au titre de l'urbanisme et du cadre de vie, il vous est soumis un dossier relatif à la **situation de l'ancienne station Total**.

C'est un sujet pour lequel nous avons, déjà, engagé de **nombreuses démarches à la fois amiable et contentieuse**.

C'est ainsi qu'un procès-verbal a été dressé en date du 22 octobre dernier. Dans son prolongement, il vous est proposé d'engager une **procédure juridique d'abandon manifeste**.

Cette situation nuit, depuis trop longtemps, à l'image de la ville et crée des désagréments à son voisinage ; elle est, aussi, coûteuse en argent et en temps pour notre collectivité et ses agents.

Dans les dossiers financiers ce que nous pouvions craindre concernant le montant des **compensations et dotations de l'Etat** se vérifie encore plus fortement d'ailleurs que ce que nous avons anticipé.

Ainsi entre 2025 et 2026, les compensations pour perte de recettes passent de 7.114.261 € à 6.800.646 €, soit une **baisse de 313.615 €**.

Si le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (FNGIR) est stable à 688.827€, la **Dotations de la Réforme de la taxe Professionnelle** (DCRTP) continue de fortement chuter de 201.750 €, soit de **près de 75%** et les **Allocations compensatrices** au titre du foncier bâti **diminuent significativement de 110.501 € soit de 15,74%**.

Pour ces deux dernières compensations nous avons inscrit au **B.P. 2026 630.000€** contre **951.988 € comptabilisés au C.A. 2025**, soit une anticipation de **perte estimée à 322 000 €** ; laquelle hélas est très proche de la réalité.

Quant aux **dotations diverses** que l'on pouvait prévoir assez stables, en réalité elles **baissent au total entre 2025 et 2026 de 62.043 €** soit de **près de 5%**.

Cette perte de dotation vient **amoindrir de 61.013 €** nos prévisions de recettes inscrites au B.P. 2026.

C'est dire si ces tendances sont très négatives pour notre budget et dire si les prévisions pessimistes que nous avons retenues pour l'élaboration du B.P. 2026 n'étaient pas exagérées.

Seuls les **produits de la fiscalité** bien que nous n'ayons pas augmenté les taux de nos impôts locaux se maintiennent.

Selon les informations qui viennent de nous être communiquées, ils s'élèveraient à **5.448.177 € contre 5.449.541 € en 2025** soit en quasi équilibre et seraient de ce fait très proche des **5 410 000 €** que nous avons inscrits au **B.P.**

Malgré ces fortes baisses de recettes et conformément à nos orientations et au B.P. 2026, nous vous proposons de ne **pas augmenter pour la 12^{ème} année consécutive les taux des impôts locaux**.

Or, pour compenser le total des pertes de recettes de l'Etat de 375.658€, il faudrait **revaloriser les taux de nos impôts locaux de 6,25%**.

Cela entraînerait, par exemple, un **taux de Taxe sur le foncier bâti** qui passerait de **42,56% à 45,22%**, soit une **augmentation de près de 60 €** pour un contribuable particulier dont les bases fiscales sont de 2 200€.

Autre élément de comparaison, les **375.658 € de perte de recettes versées par l'Etat** sont supérieures aux 340 000 € de **subventions prévues pour les associations** lors du vote du B.P., montant porté à **361.000 € avec la Décision Modificative 1** qui vous est soumise ce soir.

De ce fait, comme nous n'avons cessé et heureusement de le faire, il nous faudra maintenir avec exigence et constance la vigilance sur nos dépenses de fonctionnement et la prudence sur le recours à la dette.

En outre, cette diminution sérieuse et brutale de nos recettes pourrait nous conduire à faire des choix en fonctionnement comme en investissement et notamment à envisager de différer certains programmes.

En effet, nous allons subir un effet ciseaux sévère entre **des recettes en moins** et **des dépenses supplémentaires** du fait, notamment, de la crise internationale et de ses conséquences : forte reprise de l'inflation, ralentissement de la croissance et augmentation des taux d'intérêts.

Pour autant et pour conclure mon propos liminaire, il vous est proposé d'approuver **trois conventions** entre la ville et des **associations sportives**.

Elles confirment notre soutien à la pratique du sport à la fois par des **financements importants** mais aussi en donnant de la **visibilité aux dirigeants de ces associations** bien que la ville ne dispose pas de **stabilité** sur son propre budget.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER ET 21 MARS 2026.

Le procès-verbal de la séance du 24 février et du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

III – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal.

IV – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le premier point relatif à la jeunesse. Il précise que ce dossier sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal, en raison d'ajustements nécessaires avec la Communauté de communes.

Le point n°2, relatif à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, est également retiré de l'ordre du jour pour être réexaminé lors d'une prochaine séance.

Ces retraits sont actés après constat de l'absence d'opposition et d'abstention de l'assemblée.

V – DELIBERATIONS

Approbation Du Règlement Intérieur Du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Composition Des Commissions Municipales

Monsieur le Maire aborde la création des commissions municipales. Il propose à l'assemblée d'adopter la composition et l'organisation de ces instances et demande si elle accepte de déroger au vote à bulletin secret. Il constate que le conseil accepte de délibérer à main levée. Il rappelle la structure retenue pour les six commissions, qui seront présidées par un adjoint et composées de sept membres, dont un représentant de l'opposition. Il donne lecture de la composition des commissions.

- **Lien social et solidarité**

Maire-adjoint : Mme Sylvie Sequeira

Membres : Christophe Bisi - Jean de Fontanges - Sylvie Lemoine - Christelle Pourceau - Lionel Courtemanche, Angélique Gouraud.

- **Jeunesse et sport**

Maire-adjoint : M. Éric Papillon

Membres : Julie Bibard - Olivia Gueugnot - Sandra Trassart-Roquain, Éric Vaujoie - Dominique Morance, Alexis Gits.

- **Attractivité et animations**

Maire-adjoint : Mme Sophie Dollon

Membres : Michael Leblanc - Audrey Mamonteil - Jean de Fontanges, Matthieu Leduc, Laurent Philibert, Sébastien Pellerin.

- **Culture et patrimoine**

Maire-adjoint : M. Laurent Philibert

Membres : Emmanuel Bois - Stéphanie Brault - Caroline Laloit - Christelle Pourceau - Sophie Dollon, Aurélia Parisot.

- **Enfance et éducation**

Maire-adjoint : Mme Céline Pelletier

Membres : Julie Bibard – Caroline Laloit – Sylvie Lemoine - Caroline Lerat – Sandra Trassart -Roquain - Alexis Gits.

- **Urbanisme, aménagement et cadre de vie**

Maire-adjoint : M. Thierry Renvoizé

Membres : Emmanuel Bois – Lionel Courtemanche – Caroline Lerat – Dominique Morancé – Franck Potaufoux – Sébastien Pellerin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la composition des commissions municipales.

Adopté à l'unanimité.

Élection Des Membres

- Élection des représentants au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret à la représentation proportionnelle et donne lecture de la liste présentée :

- Sylvie SEQUEIRA
- Christophe BISI
- Christelle POURCEAU
- Sylvie LEMOINE
- Jean de FONTANGES
- Angélique GOURAUD

Mme Sylvie Lemoine est désignée pour participer au dépouillement avec M. David Challenge, Directeur général des services.

Le scrutin est organisé.

Nombre de bulletins recueillis : 29.

Après dépouillement, la liste est élue à l'unanimité.

- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Maire présente la liste commune. Il précise qu'il présidera la commission, suppléé par M. Jean de Fontanges.

Membres titulaires :

- Thierry RENVOIZE
- Dominique MORANCE
- Éric PAPIILLON
- Sylvie SÉQUEIRA
- Sébastien PELLERIN

Membres suppléants :

- Laurent PHILIBERT
- Caroline LALOTT
- Lionel COURTEMANCHE
- Éric VAUJOIE
- Aurélia PARISOT

Mme Sylvie Lemoine est désignée pour participer au dépouillement avec M. David Challenge, Directeur général des services.

Le scrutin est organisé.

Nombre de bulletins recueillis : 29.

Après dépouillement, la liste est élue à l'unanimité.

- Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public

Monsieur le Maire aborde ensuite les conditions de dépôt des listes pour la commission d'ouverture des plis de délégation de service public. Il précise que l'élection se déroulera lors du prochain Conseil et propose d'approuver les modalités de dépôt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement les conditions de dépôt

Adopté à l'unanimité.

REPRÉSENTATIONS

Monsieur le Maire présente les différentes désignations de représentants appelées à siéger au sein des organismes extérieurs.

Le Conseil municipal, procède aux désignations suivantes :

Organisme	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Comité National d'Action Sociale	Franck POTAUFEUX	Sylvie LEMOINE
Comité de jumelage	Céline PELLETIER	
Comité Social Territorial	Jean de FONTANGES, Franck POTAUFEUX, Emmanuel BOIS	Matthieu LEDUC, Éric PAPILLON, Didier REVEAU
Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail	Jean de FONTANGES, Franck POTAUFEUX, Emmanuel BOIS	Matthieu LEDUC, Éric PAPILLON, Didier REVEAU
Comité de centre des sapeurs-pompiers	Caroline LALOIT	
Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	Matthieu LEDUC, Sylvie SEQUEIRA, Céline PELLETIER, Éric PAPILLON, Sylvie LEMOINE, Alexis GITS	
Commission Départemental d'Aménagement Commercial	Sophie DOLLON	
Commission Locale de l'Eau	Emmanuel BOIS	
Conseil de surveillance de l'hôpital	Didier REVEAU	
Conseils d'administration des établissements scolaires publics et privés : des écoles maternelles.	Céline PELLETIER	Jules Ferry : Julie BIBARD Paul Klee : Sylvie LEMOINE Victor Hugo : Sandra TRASSART-ROQUAIN Jacques Prévert : Sandra TRASSART-ROQUAIN
Conseils d'administration des établissements scolaires publics et privés : des écoles élémentaires	Céline PELLETIER	Ledru Rollin : Sylvie LEMOINE Jean Rostand : Sylvie LEMOINE Victor Hugo : Sandra TRASSART-ROQUAIN Groupe St Jean Notre Dame : Matthieu LEDUC
Conseil d'administration du collège Georges Desnos et du lycée Robert Garnier.	Céline PELLETIER	Collège GEORGES DESNOS : Caroline LALOIT Lycée ROBERT GARNIER : Caroline LERAT
Correspondant à la défense	Michaël LEBLANC	
L'Établissement Public Industriel et Commercial : La Scène Fertoise	Laurent PHILIBERT, Sophie DOLLON, Caroline LALOIT, Stéphanie BRAULT, Christelle POURCEAU, Aurelia PARISOT, Véronique PRALON, Daniel GUEDET, Jean THEBAULT	
L'Office Municipale des Sports et Loisirs (OMSL)	Éric PAPILLON, Éric VAUJOIE, Olivia GUEUGNOT, Dominique MORANCE, Julie BIBARD, Sandra TRASSART-	

	ROQUAIN, Caroline LERAT, Audrey MAMONTEIL, Alexis GITS	
Société d'Economie Mixte (SEM la Fertoise)	Didier REVEAU, Sophie DOLLON, Audrey MAMONTEIL, Olivia GUEUGNOT, Christophe BISI	
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique eau potable (La Ferté-Bernard/ Cherré- Au).	Thierry RENVOIZE, Éric PAPILLON, Emmanuel BOIS	Dominique MORANCE, Lionel COURTEMANCHE, Didier REVEAU
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Pole Santé Simone Veil.	Christophe BISI, Sylvie SEQUEIRA, Lionel COURTEMANCHE, Christelle POURCEAU	Dominique MORANCE, Caroline LALOIT, Sylvie LEMOINE, Laurent PHILIBERT
Conservatoire de l'Espace Naturel des AJEUX	Michaël LEBLANC, Olivia GUEUGNOT, Emmanuel BOIS	
L'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la SPL agence des territoires de la Sarthe.	Didier REVEAU	

PROPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2026

KNITTEL	Cécile
GUESNE	Gérard
RAMAUGE	Thierry
BOIS	Janine
THOREAU	Jean
ALIX	Edith
PELLODI	Françoise
JACOB	Marie-Josèphe
PIEDALU	Claude
CHANTEPIE	Denis
COUTABLE	Jocelyn
MARCHAIS	Bénédicte
LANDAIS	Annette
LEVEQUE	Guillaume
BAPTISTE	Gilles
TROUILLOT	Marie-Hélène
THEBAULT	Jean
MORIN-BURRE	Camille
GITON	Jérôme
GUEDET	Daniel
GRODWHOL	Luc
LETESSIER	Delphine
SIMON	Alain
VIGNERON	Emmanuel
GUILLARD	Nicolas
LESOURD	Carole

VERDIER	Francine
BRINON	David
TAFFIN	Antoine
COLLIN	Jean-Yves
CHABLE	Nicolas
PAVEE	Michel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les désignations des représentants au sein des organismes susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATIONS GENERALES

Délégation du Conseil municipal à Monsieur le maire

Monsieur le Maire aborde la question des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal. Il présente celles qu'il souhaite conserver conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et précise qu'il renonce à plusieurs prérogatives, à savoir les points 18°, 21°, 22°, 25°, 27°, 28°, 29°, 30° et 31°.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les délégations consenties à Monsieur le Maire pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité.

Signature d'un contrat d'assurance pour le contenu de véhicule et transport de matériel

Monsieur le Maire propose d'assurer les biens matériels se trouvant à l'intérieur de douze véhicules appartenant à la collectivité, moyennant un coût annuel de 194 euros hors taxes par véhicule.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la souscription du contrat d'assurance présenté.

Adopté à l'unanimité.

Autorisation donnée à la Ville de se faire rembourser les dommages causés par un particulier suite à un acte de vandalisme sur les portes d'un gymnase

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un acte de vandalisme ayant endommagé les portes d'un gymnase communal et précise que la responsabilité d'un particulier a été engagée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement par le responsable des frais de réparation engagés.

Adopté à l'unanimité.

- **Autorisation donnée à la ville de se faire rembourser les dommages causés par un particulier suite à un sinistre survenu au niveau de l'avenue Georges Desnos**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un sinistre survenu avenue Georges Desnos dont la responsabilité d'un particulier a été reconnue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement par le responsable des frais de réparation engagés.

Adopté à l'unanimité.

- **Cession d'un matériel communal**

Monsieur le Maire présente la proposition de cession d'un matériel appartenant au patrimoine communal devenu obsolète et inutilisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la cession du matériel communal concerné

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition d'un animateur de la ville dans le cadre d'un séjour organisé en Bulgarie**

Monsieur Éric PAPILLON, adjoint au maire, présente le projet de convention de mise à disposition d'un animateur communal dans le cadre de l'organisation d'un séjour en Bulgarie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise à disposition, à titre gratuit, d'un animateur de l'espace jeunesse au profit de la Junior Association Fertois Même, pour la durée du séjour en Bulgarie, du 12 au 19 avril 2026.
- Approuve la signature de la convention encadrant cette mise à disposition entre la Junior Association Fertois Même et la commune.

Adopté à l'unanimité.

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- **Acquisition anticipée par la commune du bâtiment situé au 45 avenue du Général-de-Gaulle auprès de l'Établissement Public Foncier Local Mayenne Sarthe**

Monsieur le Maire revient sur le projet d'extension du pôle de santé situé avenue du Général de Gaulle. Il propose de procéder à l'acquisition anticipée du bâtiment auprès de l'Établissement Public Foncier Local pour un montant de 250 000 euros, auquel s'ajouteront les frais de portage, pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'achat anticipé du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

- **Dépôt d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation de voirie ; Signature d'une convention avec la commune de Cherré-au.**

Monsieur le Maire propose que la commune porte l'intégralité du dossier administratif de demande de subvention pour la sécurisation de la route de Châteaudun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la commune de La Ferté-Bernard à solliciter auprès des services de l'État une subvention pour les travaux de sécurisation de la route de Châteaudun au titre des amendes de police.
- Approuve la signature d'une convention avec la commune de Cherré-Au précisant les modalités de ce reversement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

- **Signature d'une convention d'entretien d'une partie de la voie douce « La Prairie » avec la commune de Souvigné-sur-Même**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention d'entretien d'une partie du chemin de la Prairie avec la commune de Souvigné-sur-Même.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le renouvellement de la convention d'entretien du chemin de la Prairie et de ses abords jusqu'à la parcelle cadastrée ZE 36 située sur la commune de Souvigné-sur-Même.

Adopté à l'unanimité.

- **Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS**

Monsieur Dominique MORANCE présente le projet relatif à la pose d'un câble souterrain devant traverser une parcelle communale cadastrée BI n° 0274, sise lieu-dit « Le Marais ». Il propose d'établir une convention de servitude à titre gratuit avec la société ENEDIS afin de formaliser l'implantation et l'exploitation de cet ouvrage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention de servitude à intervenir avec la société ENEDIS, notamment les modalités d'exercice de la servitude, les responsabilités respectives des parties ainsi que les engagements pris par ENEDIS et par la commune

Adopté à l'unanimité.

- **Autorisation donnée au maire d'engager une procédure d'abandon manifeste d'une parcelle.**

Monsieur le Maire aborde la situation de salubrité sur la parcelle située 61 avenue de Verdun cadastré BK N°94. Face à l'échec des démarches amiables et contentieuses, il propose d'engager une procédure d'abandon manifeste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste concernant le bien situé 61 avenue Verdun parcelle BK N°94.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

- **Présentation du rapport d'activité de la Scène Fertoise**

Monsieur Laurent PHILIBERT présente le rapport d'activité de la Scène Fertoise pour l'année 2025. Il précise que la structure a bénéficié d'une subvention de la ville s'élevant à 250 000 euros, permettant de dégager un excédent de 75 011 euros. Il indique que le pôle de pratique artistique recense 533 inscrits. Il détaille ensuite l'organisation de la saison culturelle, dotée d'un budget de 135 000 euros, comportant treize spectacles tout public et onze séances scolaires pour une fréquentation totale de 1 540 visiteurs.

Le Conseil municipal prend acte du rapport qui lui a été présenté.

JEUNESSE & SPORT

- **Signature d'une convention tripartite entre la Ville, le VSF Tir et plusieurs organismes partenaires**

Monsieur Éric PAPILLON, propose au Conseil municipal d'approuver la signature de conventions tripartites entre la Ville, l'association VSF Tir et plusieurs organismes pour l'utilisation du stand de tir. Il précise que la participation financière est fixée à 75 € par séance pour un effectif de dix personnes ou moins. Au-delà de ce seuil, le coût serait de 7,50 € par personne supplémentaire. Il est demandé au conseil d'autoriser la signature de ces actes pour une durée de six ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la signature des conventions tripartites avec le VSF Tir à la cible et les différents organismes

Adopté à l'unanimité.

- **Vote d'un tarif municipal service enfance**

Madame Céline PELLETIER expose que le centre aéré organise durant la période estivale deux séjours pour les enfants. Afin de combler un vide tarifaire concernant les nuitées, elle propose d'instaurer un tarif à la nuitée de 10 euros pour les Fertois et de 12 euros pour les personnes extérieures à la commune. Cette nouvelle tarification serait applicable à partir du 10 avril 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le service municipal de l'enfance à appliquer ce tarif pour tous les séjours organisés à partir du 10 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

- **Adoption du règlement budgétaire et financier**

Madame Stéphanie BRAULT explique que le règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les communes ayant adopté le référentiel M57. Elle précise les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Elle propose au Conseil municipal d'adopter ce règlement et d'autoriser sa signature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le règlement budgétaire et financier.

Adopté à l'unanimité.

- **Vote des taux des impôts locaux**

Monsieur le Maire propose de reconduire sans augmentation les taux des trois taxes, soit 42,56% pour le foncier bâti, 38,61% pour le non-bâti et 19,74 % sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux 2026

Adopté à l'unanimité.

- **Décision modificative n°1 budget Ville**

Madame Stéphanie BRAULT propose à l'approbation de l'assemblée la décision modificative numéro 1 du budget Ville afin d'ajuster les prévisions budgétaires. Elle détaille un ajustement en section de fonctionnement de 71 819 euros et une avance forfaitaire de 8 000 euros en section d'investissement. Elle propose d'approuver ces modifications, qui portent la section de fonctionnement à 14 071 819 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget Ville 2026.

Adopté à l'unanimité.

- **Validation du fichier des subventions versées à diverses associations**

Monsieur le Maire aborde ensuite le versement de subventions aux associations et celles encadrées par des conventions, détaillant 28 230 euros pour l'Amicale du personnel, 65 000 euros pour l'Office Municipal des Sports et Loisirs, et 55 000 euros pour la VSF centrale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du fichier des subventions accordées aux différentes associations pour l'année 2026
- Valide le montant des subventions attribuées aux diverses associations, pour un total de 352 220 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Signature de convention pluriannuelle d'objectif financier et de convention d'exécution financière avec le VSF Football, le VSF Natation et le Boxing Club.**

Monsieur Éric PAILLON détaille le projet de signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et d'exécutions financières avec le VSF Football, le VSF Natation et le Boxing Club Ferrois. Il précise que l'engagement porte sur six ans pour le VSF Football et le VSF Natation, et sur trois ans pour le Boxing Club.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs et d'exécution financière avec chacune des associations concernées.

Adopté à l'unanimité.

- **Indemnités de fonction des adjoints**

Monsieur le Maire présente le point relatif aux indemnités de fonction des élus. Il indique que l'application de l'enveloppe globale maximale autorisée représenterait 120 780 euros bruts annuels. Il propose de ne pas appliquer les indemnités majorées à leur maximum et de limiter l'enveloppe à 97 776 euros, ainsi que de ne pas appliquer la majoration d'ancien chef de canton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le montant de l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus fixé à 97 776 euros bruts annuels.
- Décide de ne pas appliquer la majoration liée à l'ancien statut de chef de canton.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

- **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire aborde le dernier point consacré à la modification du tableau des effectifs. Il annonce la création de plusieurs postes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

VI Clôture de la séance :

Monsieur le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance.

Secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE

